



Le 4 décembre 2014,
ne vous abstenez pas,
exercez votre citoyenneté
au travail !

**Votez pour les listes CGT
aux CTE, CAPL, CAPD.**

En votant pour les candidat-es présenté-es par la CGT,
vous avez l'assurance d'être bien défendu-es, par des élu-es
qui porteront vos revendications tant localement que nationalement,
qu'elles soient spécifiques ou plus générales.



**BULLETIN DE CONTACT
ET DE SYNDICALISATION**

Je souhaite prendre contact me syndiquer

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email :

Etablissement :

Fédération CGT Santé et Action Sociale
263 rue de Paris - Case 538 - 93515 Montreuil CEDEX
orga@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 59 ou 65



Ne pas jeter sur la voie publique

**INFIRMIER-ÈRE-S
ANESTHÉSISTES
Diplômé-e-s d'Etat**

**Une reconnaissance
pleine et entière
toujours attendue.**

**Les conflits ont permis
des avancées, il faut
transformer l'essai.**



Un salaire en rapport avec notre qualification

En février 2010, la CGT n'a pas signé le protocole dit « Bachelot » sur la revalorisation salariale. Ce protocole, en lien avec la réforme Licence Master Doctorat (LMD), instaurait un chantage inadmissible. En effet, il « offrait » un droit d'option se résumant à une faible augmentation salariale contre la perte de la reconnaissance de la pénibilité de notre profession. En clair : 5 ans d'activité en plus contre au maximum 34 points indiciaires supplémentaires pour le dernier échelon et une profession qualifiée alors de « sédentaire ».

De qui se moque-t-on ?

En outre, ce chantage prévoyait que les « mauvais IADE » refusant ce marché de dupe intégreraient un corps en extinction, sans plus aucune augmentation salariale hormis l'augmentation du point indiciaire !!!

**Les Ordres professionnels, ... C'EST NON ...
et ous les combattons !**

La CGT combat l'instauration d'Ordres professionnels car ils ne répondent pas aux souhaits et aspirations des différentes professions. A ce jour, aucun texte n'est publié confirmant les engagements pris par le ministère qui, au minimum, rendrait l'adhésion facultative pour les salarié-e-s.

Infirmièr-e Anesthésiste

Proximité, Solidarité, Démocratie, Efficacité

Niveau de reconnaissance : Master

Le Ministère va voulu, sur ordre des directives européennes, universitariser toutes les professions paramédicales dans le cadre du cursus LMD.

Le mouvement de 2010 a permis d'arracher le niveau Master pour les infirmiers anesthésistes, mais sans réelle mise en application dans les faits.

Le 5 juin 2014, les IADES étaient en grève et manifestation nationale. La délégation reçue par les représentants des ministères de l'Éducation nationale et de la santé a obtenu la promesse qu'un décret serait publié en septembre. Une fois de plus la mobilisation a payé.

Les diplômés post 2012 seront titulaires d'un diplôme d'État d'infirmier anesthésiste gradé Master.

Le problème reste entier pour les diplômés antérieurement à cette date. En effet, le ministère de la santé refuse le traitement collectif de ce dossier et renvoie à un parcours



individuel de reconnaissance par la validation des acquis et de l'expérience (VAE) pour l'ensemble du stock.

👉 **Depuis 6 ans, le financement des études IADE par les pouvoirs publics a quasiment disparu.**

Nous rencontrons de plus en plus de collègues qui ont le concours mais en perdent le bénéfice faute de financement

👉 **Cette situation génère 2 problèmes :**

Un non renouvellement de la profession, la moyenne d'âge est déjà élevée.

Le risque de voir former à la va-vite des « faisant fonction IADE » pour pallier à la pénurie induite par cette stratégie. Cette possibilité existe dans le cadre de la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé, Territoires), dans les protocoles dits de « collaboration entre professionnels de santé »



Les professionnels, avec la CGT, revendiquent :

➔ Une réelle adéquation entre notre niveau de qualification (sanctionné par un DE enfin reconnu au grade master) et notre niveau de rémunération.

➔ Un seul corps pour l'ensemble de la profession = même travail, même salaire.

➔ La reconnaissance de la pénibilité pour TOUS LES IADE.

➔ Une étude sérieuse des besoins en professionnels diplômés en rapport avec les sites d'anesthésie.

➔ La réouverture des filières publiques de formation professionnelle.

➔ La sécurité et la qualité des soins en anesthésie passent par un nombre suffisant d'IADE auprès des patients.

➔ Le maintien de l'exclusivité de compétence, garantie de la sécurité des patients :

Dans un contexte de baisse des budgets et de pénurie - organisée - d'IADES (et de médecins anesthésistes), la solution instaurée par la loi HPST (art 51) incite aux transferts de compétences.

👉 **POUR LA CGT, CE N'EST PAS ACCEPTABLE**

POURQUOI VOTER POUR LES CANDIDAT-E-S CGT ?

Les représentant-e-s CGT sont toujours à vos cotés, aussi bien face aux directions locales que devant le Ministère. Les luttes de 2010 et 2014 comme les précédentes ont démontré que la CGT a toujours cherché l'unité de la profession sans exclusive pour rendre possible la satisfaction de nos revendications.

LE COLLECTIF DES INFIRMERS ANESTHÉSISTES UFMICT CGT C'EST :

- Des représentant-e-s IADE,
- Un collectif militant national IADE en activité couvrant l'ensemble du territoire et nos champs de compétences,
- Une représentativité et une présence dans les congrès nationaux d'anesthésie,
- Un interlocuteur incontournable pour le ministère et des sociétés savantes médicales,
- Un suivi des dossiers dans toutes les commissions ministérielles et autres groupes de travail,
- La défense d'intérêts professionnels et spécifiques au sein de la première organisation syndicale de France.



Proximité, Solidarité, Démocratie, Efficacité

Le 4 décembre 2014

VOTEZ ET FAITES VOTER CGT !